Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20261028-DCM202652-DE

| EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | |
|---|---|
| Nombre de conseillers<br><br>- en exercice : 19<br><br>- présents : 12<br><br>- votants : 18 | L'an deux mille vingt-six, le 28 octobre, à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué s'est réuni en Mairie,<br><br>Sous la présidence de Gilles CALVEZ, Maire.<br><br>Date de convocation du conseil municipal : 16 octobre 2026<br><br>Présents : Danièle BOISSAYE QUEMENEUR, Josépha CHANAL, Luc DELAS, Renaud DURANT DE SAINT ANDRE, Christophe GIRAULT, Hervé GUYADER, Yves GUIGNOT, Stéfanie ISOARD, Sylvie PETEAU, Dany SEZNEC, Adeline TURCHI<br><br>Excusés avec procuration : Sylvie HISLER-RICHARD donne pouvoir à Sylvie PETEAU, Ronan POIRIER donne pouvoir à Stéfanie ISOARD, Maryvonne YOUINOU-FEREC donne pouvoir à Gilles CALVEZ, Justine CORRE donne pouvoir à Adeline TURCHI, Jean Luc CARIOU donne pouvoir à Hervé GUYADER, Zohra SENOUCI donne pouvoir à Josepha CHANAL<br><br>Absents : Serge SALAUN<br><br>Secrétaire de séance : Luc DELAS |

# CONCESSION DE SERVICES POUR LE FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES DES SITES DE LA COMMUNE DE LOGONNA DAOULAS (DCM202652)

Monsieur Gilles CALVEZ, Maire, donne lecture du rapport suivant :

La Commune de Logonna Daoulas dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, a engagé une réflexion sur l'exploitation de son patrimoine immobilier pour la production d'électricité d'origine photovoltaïque, en particulier en intégrant à la rénovation de la toiture du bâtiment des services techniques situé au lieu-dit Le Créquin, un projet de solarisation.

Afin de concrétiser cette ambition, la CAPLD a créé la Société Publique Locale (SPL) CAPLD Énergies Renouvelables, dont l'objet est de porter des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire, à laquelle la commune de Logonna Daoulas est actionnaire.

Dans ce contexte, Madame Josepha CHANAL, Première Adjointe, précise qu'il est proposé de confier à la SPL, par le biais d'un contrat de concession de services d'une durée de 20 ans, la mission de :

- Financer les investissements nécessaires à la construction des centrales photovoltaïques ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20261028-DCM202652-DE

- Construire les installations sur les sites communautaires identifiés comme éligibles ;
- Assurer la maintenance des installations pour garantir leur performance et leur durabilité ;
- Exploiter les centrales et commercialiser l'électricité produite, dans le respect des réglementations en vigueur.

Le projet de rénovation de la toiture de bâtiment des services techniques communaux est porté par la collectivité.

1 - Données techniques du projet (estimations)

- Puissance installée : 59 kWc ;
- Production annuelle : 56 227 kWh ;
- Investissement total : 68 876 € soit 1167.4 €/kWc.

2 - Répartition de la production et de la consommation d'électricité

| **Désignation site** | **Propriétaire** | **Typologie d'autoconsommation** | **Montant de la production autoconsommée (kWh)** | **Pourcentage de la production** | **Montant facturation (€)** |
|---|---|---|---|---|---|
| **Site d'installation de la Centrale photovoltaïque** | Concédant | ACI | 3290 | 6% | 470 |
| **Autres sites du Concédant** | Concédant | ACC | 30 984 | 55% | 4 431 |
| **Sites d'autres entités publiques (EPHAD)** | Tiers | ACC | 19 129 | 34% | 2 735 |
| **Total Autoconsommation** | Divers | ACI et ACC | 53 403 | 95% | 7637 |
| **Surplus EDF OA** | Sans Objet | Surplus | 2 824 | 5% | 44 |
| **Surplus agrégateurs hors obligation d'achat EDF OA** | Sans Objet | Surplus | 0 | 0% | 0 |
| **Total production** | Concession-naire | Production | 56 227 | 100% | 7 681 |

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901375-20261028-DCM202652-DE

L'**ACI (Autoconsommation individuelle)** signifie que l'électricité est consommée sur le site même de production.

L'**ACC (Autoconsommation collective)** signifie que l'électricité est consommée sur un réseau local déterminé.

Le prix de départ de revente de l'électricité garanti sur 20 ans est de 0,143€/kWh. Il sera indexé annuellement.

3 - Équilibre financier du contrat de concession

- **Investissement :** 68 876 €, financé à 80 % par emprunt (55 101 € sur 20 ans à 3,5 %) et à 20 % en capital propre (13 775 €) ;
- **Coûts d'exploitation :** 77 151 €, dont 28 100 € pour le fonctionnement de la SPL sur 20 ans, soit 1 405 €/an **;**
- **Recettes d'exploitation :** 170 460 € sur la durée du contrat.
- **Coût de la dette :** 22 439 € ;
- **Coût de l'amortissement :** 24 429 €

Le solde prévu après dépenses d'exploitation et amortissement sur 20 ans est de 1 990 € (24 429 - 22 439), soit un équilibre financier.

## DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, Vu

les statuts de la SPL CAPLD énergies renouvelables,

Vu l'avis de la commission de concession du 15 octobre 2026

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE le Maire à signer le contrat de concession avec la SPL CAPLD Énergies Renouvelables figurant avec ses annexes jointes à la présente délibération.**

Le Maire

Gilles CALVEZ

MAIRIE DE LOGONNA-DAOULAS (FINISTÈRE)